

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Le certificat médical n'est plus exigé pour l'inscription à une activité sportive municipale, sous réserve que l'intéressé renseigne un questionnaire de santé. Celui-ci permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour s'inscrire aux activités sportives proposées par la Ville.

Pour ceux qui ont encore leur certificat de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive valide (valable 3 ans), il est inutile de répondre à ce questionnaire mais il devra être joint à toute inscription.

➤ Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'individu		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Vous conservez le questionnaire médical, MAIS, vous devez remplir l'attestation ci-dessous lors de votre inscription.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Veuillez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous remette, le cas échéant, un certificat de non contre-indication à la pratique sportive.		